

Règlement

Date et lieu

La 16^e édition de la Junior Arc Expo aura lieu le samedi **1^{er} novembre 2025** à la Halle du Marché-Concours à Saignelégier.

Buts

Organisée par les 3 clubs des Jeunes éleveurs de l'Arc jurassien (Jura, Jura bernois et Neuchâtel), la Junior Arc Expo a pour but principal de réunir les meilleures génisses et vaches de la région, afin de les mettre en compétition et de promouvoir l'élevage bovin. Cette exposition doit également permettre de motiver la relève de l'agriculture, de créer des liens et des rencontres, de développer et de partager une passion commune ainsi que de faire découvrir le milieu de l'élevage bovin au grand public.

Conditions d'admissions

- Être membre d'un club des Jeunes éleveurs du Jura, Jura bernois ou Neuchâtel
- Génisses **Holstein** et **Red Holstein** nées entre le 1^{er} août 2023 et le 31 mars 2025
- Vaches **Holstein** et **Red Holstein**

Conditions sanitaires

Toutes les bêtes exposées doivent provenir d'exploitations ne faisant l'objet d'aucune mesure d'interdiction au sens de la législation fédérale sur les épizooties.

Seuls des bovins provenant d'exploitations reconnues indemnes de BVD peuvent être présentés. **Ainsi, la Junior Arc Expo est réservée aux animaux provenant d'exploitations vertes ou aux animaux testés négatifs au virus BVD** (visible dans la BDTA). Les bovins provenant d'exploitations oranges doivent avoir ainsi été testés négatifs au virus de la BVD (virologie par PCR) et ne doivent pas avoir été déplacés sur une autre exploitation depuis au moins 30 jours avant le début de l'exposition. Les échantillons seront transmis au laboratoire SCAV Neuchâtel, Rue Jehanne de Hochberg 5, 2000 Neuchâtel, T : +41 32 889 68 30, pour analyse, jusqu'au 16 octobre 2025. Ils devront porter la mention "Junior Arc Expo 2025".

Tous les animaux seront accompagnés :

- Document d'accompagnement pour animaux à onglons dûment complété et **imprimé en couleur** (Original et Copie 1) (**aucun document fait manuellement ne sera accepté**)
- La sortie à la BDTA doit être effectuée :

Numéro BDTA : 2360454

Junior Arc Expo, 2350 Saignelégier

Tout animal doit être exempt de dartres et porter les deux marques auriculaires. Une commission de contrôle officiera durant la manifestation.

Inscriptions

Les inscriptions se font sur notre site internet www.juniorarcexpo.ch, sous la rubrique « Junior Arc Expo 2025/Inscriptions & documents » ([lien](#)). Les animaux peuvent être inscrits jusqu'au **30 septembre 2025**, minuit. **Une fois ce délai passé, plus aucune inscription ne sera prise en compte.**

La finance d'inscription est de CHF 40.00 pour chaque animal inscrit dans le catalogue. Les inscriptions doivent être payées jusqu'au **20 octobre 2025** sur le compte CH25 8080 8008 0335 6516 5 (Junior Arc Expo, 2333 La Ferrière) ou à l'aide du bulletin de versement disponible sur notre site internet. Aucune inscription ne sera remboursée. **Merci de payer vos inscriptions dans les délais.**

Le catalogue (disponible en ligne avant l'exposition sur notre site internet) et les dossards sont à retirer sur place le samedi de 05h à 08h au bureau de l'exposition. Chaque exposant recevra une plaquette d'écurie.

Afin de valider vos inscriptions, chaque membre exposant est tenu de s'inscrire en tant que bénévole (ou se faire remplacer) avant le 30 septembre 2025. Il est possible de s'inscrire pour le montage, démontage ou le jour même de l'exposition. Les premiers inscrits auront le choix des plages horaires. Si l'exposant ne se présente pas ou ne se fait pas remplacer durant l'horaire convenu, **il sera privé d'exposer à la Junior Arc Expo l'année suivante.** L'inscription se fait en ligne à l'aide du lien suivant : [Junior Arc Expo - Inscription bénévoles](#)

Bien-être des animaux

Les jeunes éleveurs s'engagent à prendre toutes les mesures utiles afin d'assurer le bien-être des animaux exposés. Ce faisant, ils s'engagent à respecter le règlement d'exposition de la CTEBS et à respecter les consignes et les directives des autorités vétérinaires.

Affouragement, clippage et pancartes

Chaque exposant est responsable d'amener son fourrage et d'affourager correctement ses animaux. La litière est mise à disposition par l'organisation.

Durant l'exposition, les écuries doivent être tenues propres. Les places prévues pour le bétail ne peuvent pas être occupées par du matériel.

Aucun clippage n'est organisé par le comité d'organisation et chaque exposant est responsable de ses pancartes d'écurie.

Traite

Une machine à traire sera à votre disposition. **Pour les vaches avec antibiotiques, veuillez utiliser le pot prévu.**

Des contrôles et prises d'échantillon seront effectués sur chaque vache !

En cas d'analyses positives, une amende de CHF 2'000.- ainsi que les frais engendrés (analyses, perte de lait, etc.) seront infligés à l'exposant de la bête positive à l'analyse. Merci de porter une attention particulière à cela afin que tout se déroule sans problème.

Arrivée et départ des animaux

L'arrivée des animaux se fera le **vendredi soir de 19h à 21h** et le **samedi matin de 05h à 08h**. Les animaux prendront départ après l'exposition le samedi (env. 16h).

Préparation et présentation des animaux

Le classement des sujets se fera au ring devant le public.

Les animaux seront présentés par un jeune éleveur faisant partie d'un club de l'Arc jurassien. En cas de non-respect, l'animal sera disqualifié. Le présentateur doit porter une tenue adéquate.

Selon les inscriptions, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de bêtes par exposant. Il peut aussi regrouper/supprimer les catégories si chaque section n'atteint pas 10 animaux minimum.

Assurances

L'assurance est à la charge du propriétaire. Le comité d'organisation décline toute responsabilité.

Dispositions finales

Le comité d'organisation peut modifier ou compléter le présent règlement en tout temps. Il se réserve la possibilité de refuser la participation d'un membre qui se trouve en litige ou engagé dans une procédure envers les clubs des Jeunes éleveurs du Jura, Jura bernois ou Neuchâtel ou une fédération d'élevage.

Avec l'inscription, l'exposant, l'éleveur, le détenteur et le préparateur de l'animal s'engagent à respecter strictement les dispositions du présent règlement ainsi que du règlement d'exposition de la CTEBS régissant la préparation et la présentation d'animaux aux expositions.

Toute contravention au présent règlement, ainsi que toute défection sans motif valable sont passibles de sanctions à prononcer par le comité d'organisation de la Junior Arc Expo.

Au nom du comité de la Junior Arc Expo



Maéva Grossniklaus
Présidente



Lolita Fuchs
Secrétaire

